



Distr. : générale  
17 janvier 2013

Français  
Original : anglais



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

**Vingt-septième session du Conseil d'administration/  
Forum ministériel mondial sur l'environnement**  
Nairobi, 18-22 février 2013  
Points 4 c) et d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions de politique générale : gouvernance  
internationale de l'environnement; coordination  
et coopération au sein du système des Nations Unies  
dans le domaine de l'environnement**

**Rapports d'activité demandés par le Conseil d'administration  
lors de précédentes sessions**

**Coordination au sein du système des Nations Unies, y compris  
avec le Groupe de la gestion de l'environnement**

**Rapport du Directeur exécutif**

*Résumé*

Conformément au paragraphe 4 de la décision SS.XII/2 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le présent document fournit un rapport d'activité sur les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement.

Il contient des informations sur les activités et les réalisations du Groupe dans le cadre de l'amélioration de la cohérence de la programmation des activités de protection de l'environnement, de l'intégration des préoccupations environnementales et de l'amélioration de la viabilité des politiques, des programmes et des pratiques de gestion au sein du système des Nations Unies. Il présente l'approche stratégique du Groupe et met en avant les directions de ses travaux futurs visant à contribuer à la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons ».

\* UNEP/GC.27/1.

## I. Mesures que pourrait prendre le Conseil d'administration

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision inspirée de ce qui suit :

*Le Conseil d'administration,*

*Reconnaissant* le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans l'amélioration de la coordination et de la collaboration au sein du système des Nations Unies pour mener à bien les activités de protection de l'environnement de façon plus cohérente,

*Rappelant* sa décision SS.XII/2 relative à l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement,

*Se félicitant* des efforts déployés par le Directeur exécutif, notamment en sa qualité de Président du Groupe de la gestion de l'environnement, ainsi que des efforts fournis par les membres du Groupe pour promouvoir la coopération et les approches conjointes dans le domaine de l'environnement au sein du système des Nations Unies,

*Accueillant avec satisfaction* le rapport d'activité préparé sous la direction des hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement à leur dix-huitième réunion et présenté par le Directeur exécutif<sup>1</sup>, y compris les considérations stratégiques du Groupe concernant l'appui à la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>2</sup>, ainsi que la contribution au programme de développement pour après 2015,

*Louant* le Groupe pour les progrès accomplis dans le domaine de la coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies afin d'aider les États membres à mettre en œuvre le programme environnemental pour un développement durable,

*Se félicitant* en particulier de la contribution du Groupe à la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et de sa décision de fournir, à l'échelle du système des Nations Unies, un appui à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020<sup>3</sup>,

*Se félicitant également* de l'attention particulière accordée par le Groupe ainsi que de l'approche adoptée par ce dernier en vue de s'assurer que ses travaux futurs appuient la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable,

1. *Soutient* les efforts continus fournis par le Groupe en vue d'intégrer les considérations environnementales dans les activités menées aux niveaux des politiques, des programmes et de la gestion en étroite coopération avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires;

2. *Encourage* le Groupe à continuer d'appuyer le programme sur les zones arides et l'élaboration d'un plan d'action sur les zones arides pour la période 2012–2018 à l'échelle du système des Nations Unies donnant suite à son rapport sur les zones arides<sup>4</sup> et à la demande de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, pour examen par le Groupe à sa onzième session<sup>5</sup>;

3. *Encourage également* le Groupe à continuer de contribuer aux efforts visant à promouvoir la viabilité des travaux du système des Nations Unies, y compris au niveau de la gestion de la viabilité environnementale et des examens collégiaux, et salue la décision visant à recommander au Conseil des chefs de secrétariat le transfert du cadre pour une viabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies afin d'assurer le suivi et l'application dudit cadre dans toutes ses dimensions<sup>6</sup>;

<sup>1</sup> UNEP/GC.27/15/Add.1.

<sup>2</sup> Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>3</sup> Décision X/2 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, annexe.

<sup>4</sup> « *Global Drylands : A United Nations System-wide Response* », United Nations Environment Management Group, 2011.

<sup>5</sup> Voir ICCD/COP(10)/31/Add.1, décision 9/COP.10.

<sup>6</sup> Report of the eighteenth meeting of the senior officials of the Environment Management Group (EMG/SOM.18/06), action IV.

4. *Prie* le Directeur exécutif, en sa qualité de Président du Groupe, de soumettre au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement, à sa treizième session extraordinaire, un rapport d'activité sur les travaux du Groupe;

5. *Invite* le Directeur exécutif, en sa qualité de Président du Groupe, à transmettre un rapport d'activité sur les travaux du Groupe aux organes directeurs des organismes membres du Groupe, par l'intermédiaire des chefs de ces organismes, pour information et consultation.

## II. Introduction

2. Le Conseil d'administration, dans sa décision SS.XII/2 relative à l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris avec le Groupe de la gestion de l'environnement, a accueilli avec satisfaction un rapport d'activité élaboré sous la direction des hauts fonctionnaires du Groupe à leur dix-septième réunion et présenté par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Il a loué le Groupe pour les progrès accomplis dans le domaine de la coopération dans l'ensemble du système des Nations Unies afin d'aider les États membres à mettre en œuvre le programme en matière d'environnement.

3. Le Conseil d'administration a également accueilli avec satisfaction la contribution du Groupe aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) par le biais de ses rapports « *Working towards a Balanced and Inclusive Green Economy : A United Nations System-wide Perspective* » et « *A Framework for Advancing the Environmental and Social Sustainability in the United Nations System* »<sup>7</sup>.

4. En faisant référence à la nécessité d'une coopération continue avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires, le Conseil d'administration a encouragé le Groupe à continuer de promouvoir une programmation cohérente des activités de protection de l'environnement au sein du système des Nations Unies, notamment en intégrant les préoccupations environnementales dans les programmes sectoriels. Il a encouragé la poursuite des travaux du Groupe dans les domaines de la diversité biologique à l'appui du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 et de la désertification par l'élaboration d'un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la période 2012–2018 donnant suite à son rapport sur les zones arides, renforçant la gestion durable au sein du système des Nations Unies, et prié le Directeur exécutif, en sa qualité de Président du Groupe, de soumettre un rapport d'activité sur les travaux du Groupe au Conseil/Forum à sa vingt-septième session.

5. Le présent rapport d'activité peut aider le Conseil à s'acquitter de son mandat visant à fournir des orientations de politique générale concernant la direction et la coordination des programmes environnementaux au sein du système des Nations Unies, conformément à la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale. Il peut également aider le Conseil dans ses délibérations concernant la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment en renforçant l'intégration des considérations environnementales au sein du système des Nations Unies.

6. Dans ce contexte, le Conseil souhaitera peut-être réfléchir au rôle qu'il pourrait jouer dans l'amélioration de la cohérence du pilier environnemental. Il souhaitera peut-être également s'exprimer sur les directions que les futurs travaux du Groupe devraient prendre, étant donné que les membres du Groupe possèdent un éventail unique et varié de capacités et de compétences en matière d'environnement, comme l'a montré le rapport sur l'environnement dans le système des Nations Unies figurant en annexe à la note du Directeur exécutif élaborée pour la vingt-sixième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (UNEP/GC.26/INF/23). Ce faisant, il souhaitera en outre peut-être développer la pratique consistant à informer l'Assemblée générale des travaux du Groupe, conformément à la résolution 58/209 de l'Assemblée générale.

7. La dix-huitième réunion des hauts fonctionnaires du Groupe s'est tenue le 27 novembre 2012 par vidéoconférence et était coprésidée par M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE et Président du Groupe de la gestion de l'environnement, et M. Wu Hongbo, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Le segment des hauts fonctionnaires a été précédé par un segment technique. Les documents de la réunion sont disponibles sur le site Internet du Groupe ([www.unemg.org](http://www.unemg.org)).

<sup>7</sup> L'ensemble des documents de la dix-huitième réunion des hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement, y compris le plan de travail du Groupe pour 2013–2014, sont disponibles sur le site Internet du Groupe ([www.unemg.org](http://www.unemg.org)).

8. À cette réunion, les hauts fonctionnaires ont examiné le programme de travail du Groupe de la gestion de l'environnement pour 2013-2014 et fourni les directions stratégiques pour les travaux du Groupe visant à contribuer à la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et à répondre aux attentes exprimées par des membres du Groupe ainsi que par des organes intergouvernementaux tels que le Conseil d'administration et les Conférences des Parties aux conventions sur la diversité biologique et la désertification. Ils ont salué l'occasion qui leur était donnée de présenter leurs travaux au Conseil d'administration et, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale. Ils ont remercié le Conseil pour les orientations fournies et prié le Président de continuer à transmettre un projet de rapport sur les travaux du Groupe aux membres de ce dernier afin qu'ils soumettent leurs observations, et de communiquer le rapport final au Conseil d'administration à sa vingt-septième session.

9. Le présent rapport décrit les progrès accomplis jusqu'à ce jour dans la mise en œuvre du plan de travail du Groupe ainsi que les directions établies par les hauts fonctionnaires en rapport avec le plan de travail pour la période à venir. Le plan de travail est mis en œuvre par le biais de groupes de gestion des questions à composition non limitée établis pour une période de temps limitée ainsi que de processus consultatifs.

10. L'ensemble des rapports et publications concernant le Groupe de la gestion de l'environnement et mentionnés dans le présent rapport sont disponibles sur le site Internet du Groupe ([www.unemg.org](http://www.unemg.org)).

### **III. Approche stratégique du Groupe visant à appuyer la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable**

11. À leur dix-huitième réunion, les hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement ont présenté leurs vues sur les questions examinées par le Groupe, ont fait des propositions concernant la suite à donner à celles-ci et donné leur avis sur la contribution du Groupe à la mise en œuvre du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons ». Parmi ces vues figuraient les suivantes :

- a) La contribution à la mise en œuvre du document final devrait être l'objectif général du Groupe de la gestion de l'environnement pour ses travaux futurs. Les différentes dispositions du document final recommandent une coordination et une coopération à l'échelle du système des Nations Unies à l'appui du développement durable, notamment concernant des questions telles que la diversité biologique, les terres, l'économie verte et la viabilité dans le cadre des travaux du système des Nations Unies, qui pourraient bénéficier du soutien continu du Groupe;
- b) Le Groupe de la gestion de l'environnement a un rôle clé dans la suite à donner à plus de 10 paragraphes du document final. Il apparaît dans un rôle de chef de file conjoint avec d'autres entités dans cinq domaines spécifiques, notamment l'économie verte, l'intégration du développement durable dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies, la diversité biologique, et le partage d'informations sur le climat, la météorologie et les systèmes d'alerte rapide;
- c) Le cadre de mise en œuvre du Secrétaire général établissant les responsabilités du système des Nations Unies dans la mise en œuvre du document final assigne un rôle au Groupe de la gestion de l'environnement dans chacun de ces domaines, rendant la contribution du Groupe au processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable encore plus pertinente;
- d) La structure organisationnelle d'aujourd'hui se caractérise par une multitude de mécanismes de coordination du système des Nations Unies axés sur le programme plus général de développement durable. Le Groupe de la gestion de l'environnement offre un espace où l'expertise environnementale et les vues des accords multilatéraux sur l'environnement peuvent être entendues et exploitées. À l'exception des trois conventions de Rio – sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification – les accords multilatéraux sur l'environnement sont parfois quelque peu déconnectés des processus liés au développement durable mondial : le Groupe de la gestion de l'environnement peut jouer un rôle plus important pour combler cet écart;
- e) À travers le document final, les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les représentants de haut niveau participant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ont demandé que le système des Nations Unies intègre pleinement le développement durable dans toutes les dimensions de ses travaux et opérations. À cette fin, le cadre pour une viabilité environnementale et sociale sera converti en une feuille de route précisant les éléments essentiels pour

sa mise en œuvre et pour une approche commune. Le cadre sera proposé au Conseil des chefs de secrétariat pour un engagement à l'échelle du système afin d'assurer son suivi et sa mise en œuvre aux niveaux des politiques, des programmes et de la gestion. Ceci apporterait un appui au Secrétaire général qui a été prié de rendre régulièrement compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès accomplis concernant l'intégration du développement durable dans les travaux du système des Nations Unies;

f) Le Groupe de la gestion de l'environnement pourrait contribuer aux travaux du futur forum politique de haut niveau sur le développement durable en fournissant à celui-ci une contribution coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies concernant les questions environnementales;

g) Un lien plus systématique pourrait être établi entre les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement et ceux du Conseil des chefs de secrétariat, y compris les travaux du Comité de haut niveau sur les programmes, du Comité de haut niveau sur la gestion et du Groupe des Nations Unies pour le développement, de telle sorte que les questions environnementales préparées par le Groupe de la gestion de l'environnement puissent être portées à l'attention du Conseil des chefs de secrétariat pour examen et intégration à d'autres questions relatives au développement durable à l'échelle du système. Ceci serait conforme au document final qui souligne la nécessité d'améliorer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier concernant l'établissement des rapports et le renforcement des initiatives de coopération au titre des mécanismes interinstitutions déjà en place;

h) En plus de rendre compte des travaux du Groupe de la gestion de l'environnement au Conseil d'administration du PNUE, les rapports du Groupe peuvent être mis à la disposition des organes directeurs d'autres organismes pour information et consultation.

12. Les hauts fonctionnaires ont également envisagé une éventuelle contribution du Groupe de la gestion de l'environnement au programme de développement pour après 2015, y compris aux objectifs de développement durable, dans le cadre des processus existants et par le biais des cadres établis par le Secrétaire général. Ils ont décidé que, dans un premier temps, le Groupe de la gestion de l'environnement devrait, dans le cadre d'un petit groupe de rédaction, élaborer un document cadre. Cet exercice établirait la manière dont le Groupe et ses groupes de gestion des questions concernant les terres et la diversité biologique pourraient apporter une telle contribution en fournissant leurs points de vue sur les principales priorités environnementales du programme de développement pour après 2015. Ceci pourrait également apporter un appui à la consultation thématique sur la viabilité environnementale du Groupe des Nations Unies pour le développement. La contribution du Groupe de la gestion de l'environnement pourrait porter sur les différents axes et processus de travail du programme de développement pour après 2015, notamment les objectifs de développement durable, et aiderait à faire en sorte que la dimension environnementale ne soit pas accessoire mais fasse partie intégrante du programme de développement pour après 2015.

13. Le Département des affaires économiques et sociales du secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en tant que coprésidents de l'équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour après 2015, ont été invités à soutenir le Groupe de la gestion de l'environnement pour déterminer le type de contribution qui pourrait être apportée par le Groupe afin d'aider à élaborer une vision à l'échelle du système ainsi qu'une feuille de route pour le programme de développement pour après 2015. Les groupes de gestion des questions concernant la diversité biologique et les terres du Groupe de la gestion de l'environnement examineront, en réalisant leurs travaux et en gardant à l'esprit le processus actuel de développement pour après 2015, la manière dont les préoccupations liées à la diversité biologique et aux terres pourraient être mieux intégrées aux objectifs de développement durable.

14. Les éléments du plan d'action adoptés par les hauts fonctionnaires, y compris le plan de travail du Groupe de la gestion de l'environnement pour 2013–2014, se trouvent sur le site Internet du Groupe ([www.unemg.org](http://www.unemg.org)).

#### **IV. Amélioration de la cohérence de la programmation des activités de protection de l'environnement dans le système des Nations Unies, notamment par l'intégration**

##### **A. Groupe de gestion des questions concernant la diversité biologique**

15. À leur dix-septième réunion, les hauts fonctionnaires ont décidé de poursuivre les travaux du groupe de gestion des questions concernant la diversité biologique afin d'élaborer une approche à l'échelle du système des Nations Unies visant à appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique pour la

diversité biologique 2011–2020, y compris une réponse cohérente afin de soutenir la révision et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique sur la base du rapport du Groupe de la gestion de l'environnement intitulé « *Advancing the Biodiversity Agenda : A United Nations System-wide Contribution* ».

16. Dans sa décision XII/2, le Conseil d'administration du PNUE a encouragé le Groupe à contribuer à la mise en œuvre du programme international sur la diversité biologique et, en particulier, du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020.

17. À leur cinquième réunion qui s'est tenue le 9 novembre 2011 et était accueillie par la Convention sur la diversité biologique à Montréal, les membres du groupe de gestion des questions concernant la diversité biologique du Groupe de la gestion de l'environnement ont convenu d'inventorier leurs activités et initiatives actuelles à l'appui du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020, afin de fournir une base pour une approche convenue en vue d'une contribution cohérente de l'ensemble du système des Nations Unies au Plan stratégique.

18. Le 8 novembre 2011, un rapport d'information a été fourni par le secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement concernant les travaux du système des Nations Unies à l'appui des Objectifs d'Aichi sur la biodiversité à l'intention de la réunion conjointe des bureaux de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application.

19. Dans la recommandation 4/6<sup>8</sup> adoptée à sa quatrième réunion qui s'est tenue à Montréal du 7 au 11 mai 2012, le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application a prié le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, entre autres, de rassembler, examiner et actualiser les diverses recommandations formulées pour réaliser des activités de manière synergétique et pour recenser les contributions actuelles et potentielles des conventions relatives à la diversité biologique, des conventions de Rio et d'autres conventions et organisations concernées, y compris les Objectifs d'Aichi sur la biodiversité, dans le cadre des travaux en cours du groupe de gestion des questions concernant la diversité biologique du Groupe de la gestion de l'environnement.

20. À sa sixième réunion qui s'est tenue à Montréal le 8 mai 2012, le groupe de gestion des questions a examiné le premier projet de rapport de cartographie de synthèse des Nations Unies concernant la diversité biologique, fondé sur des contributions de 17 membres du Groupe de la gestion de l'environnement. Le rapport contient un résumé succinct de la pertinence des Objectifs d'Aichi pour les travaux de chaque organisme; des informations sur les cibles, buts ou objectifs existants établis par chaque organisme et approuvés par l'organe directeur des organismes, qui contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi; des informations sur les activités et fonctions politiques, stratégiques ou programmatiques existantes ou prévues, en particulier concernant le renforcement des capacités ou d'autres formes de soutiens aux pays, qui contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi, et les cibles, buts ou objectifs connexes établis par des organismes. La cartographie peut être utilisée pour identifier des objectifs présentant actuellement des lacunes et pour établir la manière dont le groupe de gestion des questions peut fonder une coalition afin de combler ces lacunes. Le PNUD, le PNUE et la Convention sur la diversité biologique ont conjointement élaboré un projet de note sur la coopération au niveau national, contenant un cadre permettant d'identifier des domaines dans lesquels des organismes peuvent contribuer à la révision et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ainsi que des possibilités de coordination au niveau national<sup>9</sup>.

21. Les conclusions préliminaires du rapport de cartographie de synthèse montrent qu'un certain nombre de membres du Groupe de la gestion de l'environnement sont impliqués dans la poursuite des Objectifs d'Aichi par le biais d'une gamme d'activités diversifiées menées dans le cadre de leurs propres stratégies. La plupart des membres du Groupe de la gestion de l'environnement pourraient, toutefois, grandement accroître leurs contributions à la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi au moyen des mécanismes de coopération existants. Le système des Nations Unies fournit différents types de soutiens aux actions nationales, y compris des outils pour la surveillance et l'évaluation, l'échange d'informations, la sensibilisation et la mobilisation de ressources. Le rapport propose que le système des Nations Unies entreprenne des travaux supplémentaires :

a) Maintenir les stratégies, les activités et les responsabilités en matière de cartographie aux niveaux mondial, régional et national en tant qu'outils vivants pour la coopération, la planification et l'établissement de rapports d'activité;

<sup>8</sup> Disponible à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/recommendations/wgri/?m=wgri-04>.

<sup>9</sup> Le rapport complet de la sixième réunion du groupe de gestion des questions est disponible sur le site Internet du Groupe de la gestion de l'environnement ([www.unemg.org](http://www.unemg.org)).

- b) Identifier des approches permettant de développer un soutien sectoriel aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique en tant qu'outil d'intégration et de coordination dans les pays concernés;
- c) Veiller à la meilleure intégration des documents de politique existants concernant la diversité biologique dans les travaux des organismes des Nations Unies;
- d) Intégrer l'ensemble des conventions relatives à la diversité biologique dans l'actualisation et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique;
- e) Mettre en évidence la coopération au niveau régional à l'appui de la Convention sur la diversité biologique et de la mise en œuvre des Objectifs d'Aichi.

22. Un rapport d'activité sur les travaux réalisés par le Groupe de la gestion de l'environnement en réponse aux décisions pertinentes adoptées à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, accompagné du projet de rapport de cartographie de synthèse concernant les contributions du système des Nations Unies aux objectifs sur la biodiversité, a été transmis par le Président du Groupe sous la forme d'un document d'information à la onzième réunion de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Hyderabad (Inde) du 9 au 18 octobre 2012<sup>10</sup>.

23. À sa onzième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a souligné la contribution du Groupe de la gestion de l'environnement au processus d'intégration des Objectifs d'Aichi sur la biodiversité dans l'ensemble du système des Nations Unies, et accueilli favorablement son rapport<sup>11</sup> sur la contribution du système des Nations Unies au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020. Elle a invité le Groupe de la gestion de l'environnement à continuer de renforcer la coopération entre ses membres à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique et à fournir un rapport d'activité pour examen par la Conférence des Parties à sa douzième réunion. La Conférence des Parties a également prié le Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique de continuer à contribuer aux activités du Groupe de la gestion de l'environnement et de son groupe de gestion des questions concernant la diversité biologique<sup>12</sup>.

24. La septième réunion du groupe de gestion des questions s'est tenue le 15 octobre 2012 en marge de la onzième réunion de la Conférence des Parties à Hyderabad. La réunion, qui était coprésidée par la Convention sur la diversité biologique et la Banque mondiale, a permis d'examiner les mesures qui pourraient être prises à l'appui du Plan stratégique pour la diversité biologique, sur la base des conclusions du rapport de cartographie de synthèse.

25. À leur dix-huitième réunion, les hauts fonctionnaires ont décidé de prolonger d'un an les travaux du groupe de gestion des questions concernant la diversité biologique afin de renforcer les synergies et la coopération au sein du système des Nations Unies en vue de soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011–2020 ainsi que les processus de planification stratégique des accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la diversité biologique, et d'élaborer une approche commune à l'appui des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Un rapport d'activité du Groupe sera transmis à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

## **B. Groupe de gestion des questions concernant les terres**

26. La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse posent des problèmes économiques, sociaux et environnementaux majeurs pour de nombreux pays dans toutes les régions du monde. Tous ces problèmes risquent d'être fortement aggravés, entre autres, par les changements climatiques et la croissance démographique. Le plan stratégique décennal (pour la période 2008–2018) de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification fournit un cadre général destiné à favoriser, à l'échelon national et régional, l'élaboration et l'application de politiques, de programmes et de mesures visant à prévenir, maîtriser et enrayer la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse grâce à l'excellence scientifique et technologique, à la sensibilisation du public, à la fixation de normes, à des actions de plaidoyer et à la mobilisation de ressources, de manière à contribuer à la réduction de la pauvreté.

<sup>10</sup> UNEP/CBD/COP/11/INF/5, disponible sur le site Internet du Groupe de la gestion de l'environnement ([www.unemg.org](http://www.unemg.org)).

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> Voir UNEP/CBD/COP/11/35, annexe I, décision XI/6.

27. En 2009, les hauts fonctionnaires ont créé un groupe de gestion des questions concernant les terres chargé de proposer, en accordant une attention particulière aux zones arides, des modalités pour une contribution à l'échelle du système des Nations Unies à la mise en œuvre du plan stratégique décennal. Le rapport « *Global Drylands : A United Nations system-Wide Contribution* » a été élaboré sur la base de contributions de 20 entités des Nations Unies et transmis en tant que document d'information<sup>13</sup> à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, qui s'est tenue à Changwon (République de Corée) en octobre 2011. Le rapport a été présenté par des membres du groupe de gestion des questions dans le cadre d'une manifestation organisée parallèlement à la Conférence des Parties, qui a réuni de nombreux États membres et autres parties prenantes.

28. Le rapport fournit une réponse globale, dans le droit fil de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », à l'appui du programme sur les zones arides et contribue au plan stratégique décennal de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il souligne l'importance des zones arides dans le monde au regard des nouvelles questions clés inscrites au programme international, notamment les changements climatiques, la sécurité alimentaire et les établissements humains, et propose différentes options pour les mesures de suivi<sup>14</sup>. Le rapport présente une vision commune et un programme d'activités à l'échelle des Nations Unies en matière de gestion des zones arides, ainsi que le rôle de l'Organisation dans la gestion des changements climatiques et de la sécurité alimentaire, par une approche positive de mise en valeur des zones arides et d'investissement en leur faveur.

29. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification a accueilli favorablement le rapport sur les zones arides dans le monde élaboré par le Groupe de la gestion de l'environnement, pris note de la proposition d'action coordonnée du système des Nations Unies concernant les zones arides figurant dans le rapport, et engagé le Secrétaire exécutif de la Convention, agissant en collaboration avec le Groupe de la gestion de l'environnement, à préparer un plan d'action concret pour 2012–2018 visant à promouvoir et renforcer les liens avec d'autres organisations, institutions et organismes internationaux<sup>15</sup>.

30. Dans sa décision SS.XII/2, le Conseil d'administration du PNUE a exprimé son soutien aux travaux du Groupe de la gestion de l'environnement visant à préparer, pour que la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification l'examine à sa onzième réunion, un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour la période 2012–2018 donnant suite à son rapport sur les zones arides.

31. Les travaux du Groupe de la gestion de l'environnement concernant les zones arides appuient les dispositions figurant aux paragraphes 205 à 209 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en particulier l'accent mis dans le paragraphe 209 sur la nécessité de coopérer par l'échange d'informations sur le climat et la météorologie ainsi que sur les systèmes de prévision et d'alerte rapide concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ainsi que les tempêtes de poussière et de sable aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Dans ce contexte, les États et les organisations concernées ont été invités à coopérer pour partager les informations et systèmes de prévision et d'alerte rapide y afférents.

32. Le 16 mai 2012, le groupe de gestion des questions concernant les terres a organisé sa troisième réunion sous la forme d'une téléconférence afin d'examiner les mesures concernant la suite à donner au rapport sur les zones arides et l'élaboration d'un plan d'action relatif aux zones arides. Il a été convenu qu'une volonté politique forte était nécessaire pour défendre les questions soulevées dans le rapport sur les zones arides dans le monde et que la Convention sur la lutte contre la désertification représentait l'instance la plus adaptée pour mener ce processus. Les participants ont également souligné la nécessité d'étudier des mécanismes pour la mise en œuvre du plan d'action et pour mettre en place une économie verte et équitable adaptée aux conditions des zones arides, avec l'appui du secteur privé et de la société civile. Il a été convenu que le plan d'action pourrait bénéficier des connaissances de pointe pour le développement des zones arides, en identifiant ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné, les meilleurs enseignements tirés, les bonnes pratiques, les directives non contraignantes et d'autres éléments ainsi qu'en accordant la priorité à la qualité des connaissances et à l'établissement d'un consensus plutôt qu'uniquement à la quantité d'informations. Le groupe de

<sup>13</sup> ICCD/CRIC(10)/INF.1.

<sup>14</sup> Le rapport évoque notamment la crise actuelle dans la Corne de l'Afrique, soulignant les efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à accroître la résilience, réduire la vulnérabilité et renforcer les capacités pour gérer les catastrophes et rappelant qu'une approche favorable aux investissements à long terme offre la possibilité de soutenir la population de la Corne d'Afrique pour lutter contre la sécheresse.

<sup>15</sup> ICCD/COP(10)/31/Add.1, décision 9/COP.10, paragraphe 14.

gestion des questions a également souligné la nécessité d'identifier des donateurs potentiels pour la mise en œuvre du plan d'action.

33. À leur dix-huitième réunion, les hauts fonctionnaires ont convenu, en réponse à la décision prise par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification à sa dixième réunion, de prolonger d'un an les travaux du groupe de gestion des questions afin d'élaborer un plan d'action à l'échelle des Nations Unies concernant les zones arides pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième réunion.

### C. Groupe de gestion des questions concernant l'économie verte

34. Le groupe de gestion des questions concernant l'économie verte a été créé par les hauts fonctionnaires à leur quinzième réunion en vue de déterminer la façon dont le système des Nations Unies pourrait aider de façon plus cohérente les pays à passer à une économie verte et de travailler sur des messages communs et cohérents concernant les mesures à prendre.

35. Dans sa décision 26/11, le Conseil d'administration a encouragé le Groupe de la gestion de l'environnement à préparer une contribution de l'ensemble du système des Nations Unies aux travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en identifiant les études existantes concernant l'économie verte.

36. Quarante membres du système des Nations Unies ont contribué, par le biais du groupe de gestion des questions, à l'élaboration du rapport « *Working Towards a Balanced and Inclusive Green Economy : A United Nations System-wide Perspective* ». Le Directeur exécutif du PNUE, en sa qualité de Président du Groupe, a soumis le rapport en tant que contribution du système des Nations Unies aux travaux préparatoires de la Conférence sur le développement durable.

37. Le rapport visait à établir une vision commune du concept d'économie verte et à identifier les mesures nécessaires pour passer à une telle économie. Il fournissait une évaluation concernant la manière dont le système des Nations Unies pourrait soutenir les pays de façon cohérente dans le cadre de leur transition vers une économie verte.

38. Le rapport fait apparaître une reconnaissance accrue des défaillances des approches traditionnelles utilisées tant par les institutions du secteur public que par celles du secteur privé au cours des deux dernières décennies. En outre, il évalue la manière dont le système des Nations Unies peut soutenir de façon cohérente les pays dans le cadre de leur transition vers une économie verte. Il souligne la nécessité d'adopter des approches plus intégrées entre différents organismes internationaux et administrations, et d'effectuer des investissements plus ciblés dans les domaines environnemental, économique et social. Il rappelle également qu'une économie verte doit être une économie centrée sur l'être humain, puisqu'elle a besoin d'une main d'œuvre en bonne santé, éduquée et informée; et qu'une telle économie doit améliorer la vie quotidienne de milliards de personnes, y compris celles qui sont en situation de pauvreté, celles qui sont sans emploi, les travailleurs pauvres et les jeunes.

39. Dans sa déclaration figurant dans le rapport, le Secrétaire général a fait observer que les entités des Nations Unies sont parfaitement conscientes des défis en matière de ressources auxquels les pays sont confrontés pour répondre aux besoins liés à l'accroissement et à l'urbanisation de la population mondiale et souligne que le rapport indique la manière dont ces défis peuvent et doivent être relevés dans le cadre de modèles de développement intégrés qui sont axés sur la pauvreté et le bien-être des humains. Le rapport appuie une vision du concept d'économie verte à l'échelle du système des Nations Unies en vue de parvenir à un développement durable et propose une série d'instruments que les gouvernements peuvent utiliser pour orienter les choix d'investissement et les comportements des consommateurs. Il s'agit notamment de la mobilisation de ressources financières, de l'internalisation de la totalité des coûts, d'instruments réglementaires, d'un commerce durable et de marchés, d'innovations et de technologies verts, ainsi que d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la transition vers une économie verte.

40. Le rapport demande également que des fonds publics soient investis dans une infrastructure verte et dans des activités de recherche-développement visant des technologies et innovations vertes, ainsi que dans l'amélioration des soins de santé et de l'éducation. Le rapport relève de nombreuses initiatives déjà en cours appuyées par l'Organisation des Nations Unies. Il estime que les entités des Nations Unies, ainsi que les institutions de Bretton Woods et d'autres organismes intergouvernementaux, sont bien positionnés pour soutenir la transition vers une économie verte équilibrée et inclusive au niveau national, en fournissant des conseils techniques et un renforcement des capacités pour soutenir les gouvernements.

41. Outre son rapport détaillé sur l'économie verte, le groupe de gestion des questions a élaboré un rapport succinct intitulé « *Balanced and inclusive green economies, summary for policymakers* », afin de transmettre plus efficacement aux responsables politiques les messages clés d'une économie verte inclusive en vue d'un développement durable lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable<sup>16</sup>.

42. Le 16 juin 2012, le groupe de gestion des questions a également organisé une manifestation en parallèle de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, au cours de laquelle la vision à l'échelle du système des Nations Unies concernant la transition vers une économie verte inclusive a été communiquée à un large public. La manifestation a également mis en évidence la manière dont le système des Nations Unies pourrait aider les États membres à parvenir à un développement durable par une approche fondée sur l'économie verte. Elle a fourni une opportunité aux organismes des Nations Unies et aux États membres d'étudier, dans le cadre de débats, la manière dont le système des Nations Unies pourrait mobiliser ses capacités d'une façon plus coordonnée pour soutenir les États membres dans leurs efforts visant à passer à une économie verte, donnant ainsi suite au rapport du Groupe de la gestion de l'environnement.

43. Dans ses paragraphes 66 à 68 sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable demande une contribution coordonnée à l'échelle du système des Nations Unies pour aider les pays en développement qui en font la demande à parvenir au développement durable, y compris en appliquant, entre autres, des politiques de promotion d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les pays les moins avancés. Le 28 septembre 2012, une conférence téléphonique s'est tenue entre des membres du groupe de gestion des questions au cours de laquelle ces derniers ont examiné des mesures concernant l'économie verte qui pourraient être prises en réponse aux paragraphes susmentionnés du document final.

44. À leur dix-huitième réunion, les hauts fonctionnaires ont souligné l'importance, pour le système des Nations Unies, d'améliorer la coordination de ses activités concernant une économie verte inclusive pour l'après Rio+20. Ils ont convenu du maintien du groupe de gestion des questions concernant l'économie verte, en réponse au paragraphe 66 du document final et au cadre du Secrétaire général sur le suivi de Rio+20. Les hauts fonctionnaires ont décidé de prolonger d'un an les travaux du groupe de gestion des questions afin de recenser les plateformes Internet à l'échelle du système des Nations Unies et les ressources concourant à une économie verte existantes, notamment les outils, les meilleures pratiques, les enseignements tirés ainsi que les méthodologies d'analyse et d'évaluation, et de faire des propositions sur la manière dont ces ressources pourraient être cataloguées et mises à la disposition du public au moyen d'une plateforme appropriée en vue d'assurer un meilleur soutien aux États membres. Le groupe de gestion des questions présentera également à la dix-neuvième session des hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement des options concernant le positionnement au sein du système des Nations Unies de la coordination des travaux sur l'économie verte inclusive.

## **V. Amélioration de la viabilité des politiques, des pratiques de gestion et des opérations au sein du système des Nations Unies**

### **A. Consultations sur le développement du cadre pour une viabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies**

45. Dans le cadre de leurs travaux visant à améliorer la viabilité dans le fonctionnement interne du système des Nations Unies, les hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement ont, à leur dix-septième réunion, élaboré le rapport « *A Framework for Advancing Environmental and Social Sustainability in the United Nations System* », comprenant un projet de déclaration conjointe des chefs de secrétariat des organismes et un cadre pour une viabilité au sein du système des Nations Unies. Le rapport a été élaboré par le biais d'un processus consultatif interinstitutions qui a été établi en 2009 afin d'élaborer des options pour améliorer de manière cohérente la viabilité environnementale et sociale dans les travaux du système des Nations Unies.

46. Par son adoption du cadre pour la viabilité, le système des Nations Unies reconnaît pleinement la nécessité de poursuivre l'internalisation des principes de viabilité dans ses politiques, ses programmes et ses opérations d'une manière systématique et cohérente. Un certain nombre de normes

<sup>16</sup> Un résumé du rapport sur l'économie verte est disponible sur le site Internet du Groupe de la gestion de l'environnement ([www.unemg.org](http://www.unemg.org)).

et de principes ont déjà été mis en place mais il est encore nécessaire d'établir une stratégie institutionnelle cohérente pour rendre ces principes et normes environnementaux et sociaux opérationnels dans l'ensemble des organismes des Nations Unies.

47. Faisant suite à la décision prise par les hauts fonctionnaires à leur dix-septième réunion, le Président du Groupe de la gestion de l'environnement a présenté le cadre pour la viabilité aux coprésidents des travaux préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en tant que contribution du Groupe au document de compilation de la Conférence. Le Président a également porté le cadre pour la viabilité à l'attention du Conseil des chefs de secrétariat à ses réunions qui se sont tenues au début de l'année 2012 ainsi qu'à celle de son Comité de haut niveau sur les programmes et de son Comité de haut niveau sur la gestion.

48. Dans sa décision XII/2, le Conseil d'administration a encouragé le Groupe à poursuivre ses consultations sur l'élaboration du cadre pour une viabilité environnementale et sociale au sein du système des Nations Unies et à évoluer vers des systèmes de gestion durable de l'environnement et vers la neutralité climatique. L'approche recommandée dans le cadre pour la viabilité prévoit une certaine souplesse, permettant à chaque organisme de mettre celui-ci en œuvre d'une manière qui soit adaptée à sa situation tout en respectant un minimum d'exigences.

49. Le 31 mai 2012, le processus consultatif sur la viabilité environnementale et sociale du Groupe de la gestion de l'environnement a tenu sa quatrième réunion sous la forme d'une téléconférence afin d'examiner la mise en œuvre du cadre. Un certain nombre d'organismes ont réalisé des progrès, notamment par l'élaboration de politiques et d'outils ou par l'amélioration des systèmes ou pratiques existants dans le domaine de la viabilité. Un bon niveau de connaissance et d'expérience est déjà disponible dans le système des Nations Unies et sera accessible sur une plateforme en ligne fournie par le PNUD. L'organisation mondiale de la Santé (OMS) dirige la mise en place d'une enquête par questionnaire visant à évaluer les progrès accomplis ainsi qu'à identifier les besoins des organismes pour la mise en œuvre du cadre.

50. Le cadre pour une viabilité de l'Organisation des Nations Unies soutient l'application des dispositions des paragraphes 91 à 96 du document final concernant le renforcement des mesures relatives à la viabilité dans le cadre des travaux et des opérations du système des Nations Unies. En conséquence, les hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement ont, à leur dix-huitième réunion, prolongé d'un an les travaux du processus consultatif afin de soutenir la mise en œuvre du cadre pour la viabilité, notamment en convertissant ce dernier en une feuille de route apportant des éclaircissements sur les éléments du cadre essentiels à sa mise en œuvre et à une approche commune. Les hauts fonctionnaires ont également convenu de recommander au Conseil des chefs de secrétariat, à sa première réunion en 2014 ou avant, de transférer le cadre et sa mise en œuvre au Conseil.

## **B. Groupe de gestion des questions concernant la gestion durable de l'environnement**

51. À leur dix-septième réunion en septembre 2011, les hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement ont examiné et approuvé un plan stratégique pour la gestion durable au sein du système des Nations Unies. Ils se sont engagés à mettre en œuvre des systèmes de gestion durable de l'environnement propres à chaque organisme en s'appuyant sur les travaux existants (par exemple, les stratégies de réduction des émissions) et à faire tout leur possible pour identifier des ressources appropriées. Les hauts fonctionnaires ont également reconnu l'importance d'une structure commune à l'échelle du système des Nations Unies pour soutenir la mise en œuvre de la gestion durable de l'environnement dans les différents organismes des Nations Unies. Les hauts fonctionnaires ont prié le Président d'informer le Secrétaire général et le Conseil des chefs de secrétariat du plan stratégique afin d'appuyer la mise en place de systèmes de gestion durable dans l'ensemble des organismes des Nations Unies.

52. Dans sa décision SS-XII/2, le Conseil d'administration a encouragé le Groupe de la gestion de l'environnement à poursuivre son appui à la mise en œuvre de la stratégie pour la neutralité climatique de l'Organisation des Nations Unies.

### **1. Activités visant la neutralité climatique de l'Organisation des Nations Unies**

53. Le troisième inventaire des émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble du système des Nations Unies, « *Moving towards a Climate Neutral United Nations* », a été publié le 22 avril 2012. Le rapport contenait des inventaires des émissions de gaz à effet de serre pour 2010 de 54 organismes des Nations Unies, et décrivait leurs efforts de réduction des émissions en 2011. Les données montrent que l'empreinte du système des Nations Unies en 2010 s'élevait à 1,7 million de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone. L'équipe chargée du projet « ONU durable » du PNUE a finalisé le plan de

gestion des inventaires à l'échelle de l'Organisation des Nations Unies pour 2009–2010. Certains organismes ont commencé à travailler sur des plans de gestion des inventaires propres à chaque organisme pour noter en détail la manière dont leurs inventaires de gaz à effet de serre ont été établis afin d'assurer une transparence totale.

54. Les membres du groupe de gestion des questions ont réalisé des progrès constants dans l'élaboration de leurs stratégies de réduction des émissions en fixant des objectifs et des délais pour des activités spécifiques. Plus de 30 organismes des Nations Unies ont transmis leurs projets de stratégies de réduction des émissions à l'équipe chargée du projet « ONU durable » pour examen. L'approbation des stratégies propres à chaque organisme ainsi que les liens entre ces dernières et la stratégie de la gestion durable à l'échelle de l'Organisation des Nations Unies ont été au cœur des activités du groupe de gestion des questions tout au long de 2012 et le seront également en 2013. Le service d'assistance a été maintenu afin de fournir aux membres du groupe de gestion des questions une formation et des conseils personnalisés concernant les inventaires, les stratégies de réduction des émissions et d'autres questions concernant la mise en œuvre de la stratégie pour la neutralité climatique de l'Organisation des Nations Unies.

## 2. Activités concernant les réductions d'émissions et la gestion durable

55. L'étude « *Making policies work for sustainable travel* » a été élaborée en mai 2012 en collaboration avec le groupe de gestion des questions et le Réseau interinstitutions de négociation des conditions tarifaires pour les voyages de l'Organisation des Nations Unies. L'étude propose des options pour rationaliser les politiques et les pratiques relatives aux voyages de l'Organisation des Nations Unies. En consultation étroite avec le groupe de gestion des questions, le groupe de travail sur les achats responsables du Réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion est passé à une nouvelle phase de travail dans laquelle les services d'assistance sont fournis pour des appels d'offres spécifiques lancés par des organismes des Nations Unies sur demande.

56. La campagne « ONU – Du bleu au vert » s'est poursuivie en 2012 et son site Internet a enregistré une moyenne de plus de 13 000 visites par mois, en comparaison avec une moyenne de 7 000 visites par mois pour 2011. Il reste la référence pour le personnel de l'Organisation des Nations Unies souhaitant se renseigner sur ce qu'il se passe dans le système des Nations Unies et sur comment se mettre en rapport avec les processus de ce dernier. En réponse à une demande d'aide formulée par les organismes des Nations Unies afin de porter la question de la viabilité environnementale à l'attention des responsables, une série d'entretiens ont été organisés avec plus d'une vingtaine de chefs d'organismes des Nations Unies afin de recueillir leur avis sur l'avenir de la viabilité interne de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport, intitulé « *Visions of a sustainable United Nations in 2020* », fournit un résumé de ces entretiens. Une note d'orientation sur les systèmes de gestion durable faisant apparaître les liens entre la gestion durable et les travaux existants concernant la réduction des émissions est en cours d'élaboration.

57. Dans le paragraphe 96 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement ont engagé le système des Nations Unies à améliorer la gestion des installations et des opérations, en tenant compte des pratiques de développement durable, en s'appuyant sur les efforts existants et en encourageant la maîtrise des coûts. Ceci met en évidence les attentes précises des États membres sur des questions liées à la gestion durable interne des organismes des Nations Unies. Conformément à ces attentes, le Secrétaire général a demandé que soit organisé un débat au sein du Conseil des chefs de secrétariat concernant la gestion durable dans l'ensemble du système des Nations Unies en 2013.

58. À leur dix-huitième réunion, les hauts fonctionnaires ont examiné les dispositions proposées concernant un bureau de la gestion durable de l'environnement pour le système des Nations Unies actuellement fourni par le PNUE par le biais de sa Facilité pour une ONU durable et du groupe de gestion des questions y afférent, et convenu que la solution la plus économique serait de combiner les deux mécanismes. Le Groupe de la gestion de l'environnement fournira des informations et demandera des orientations au Conseil des chefs de secrétariat, à sa session de 2013, concernant le suivi et la mise en œuvre du plan stratégique pour la gestion durable de l'environnement et d'un bureau commun de la gestion durable de l'environnement. Les hauts fonctionnaires ont également décidé de prolonger le groupe de gestion des questions jusqu'à la fin 2014, afin de poursuivre les activités de partage des connaissances, de communication, de formation et de sensibilisation.

## C. Examen collégial des profils d'environnement du système des Nations Unies

59. À leur dix-septième réunion, les hauts fonctionnaires ont examiné une proposition du Président visant à étudier la mise en place d'une approche concernant un examen collégial du portefeuille des profils d'environnement et des procédures de gestion des membres, qui pourrait s'inspirer du processus d'examen collégial utilisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il a été proposé que l'approche soit testée sur une base volontaire afin d'acquérir de l'expérience.

60. En conséquence, un document proposant des options pour l'examen collégial des profils d'environnement des membres du Groupe de la gestion de l'environnement<sup>17</sup> a été élaboré par le secrétariat de ce dernier, pour examen à la dix-huitième réunion des hauts fonctionnaires. Ce document contenait des observations formulées par les membres du Groupe, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le PNUD, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Commission économique pour l'Europe, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le document reconnaît que les entités des Nations Unies ont entrepris une série d'activités, notamment des indicateurs, des objectifs, des directives, des garanties, des cadres, des stratégies et des mesures, qui forment ensemble une base solide pour réaliser des examens collégiaux de leur gestion durable de l'environnement. Il estime que, sur la base de l'expérience internationale accumulée jusqu'ici, le mécanisme d'examen collégial proposé constitue un outil efficace dans l'utilisation des ressources permettant de fournir aux participants volontaires des recommandations non obligatoires et de partager les meilleures pratiques. Le mécanisme d'examen collégial proposé est considéré comme apportant des bénéfices importants et multiples pour l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble ainsi que pour ses différentes entités. Parmi ces bénéfices figurent la transparence et la responsabilité, la conformité et la cohérence, la crédibilité et l'exemplarité. Le mécanisme d'examen collégial est également considéré comme important pour promouvoir la réalisation effective des objectifs de viabilité environnementale, sociale et économique qui ont été fixés ainsi que pour assurer une utilisation efficace des ressources, y compris des économies de coûts : en d'autres termes, faire ce qui est, tout simplement, du bon travail.

61. À leur dix-huitième réunion, les hauts fonctionnaires ont également accueilli favorablement le document proposant des options pour l'examen collégial et demandé le développement de l'approche concernant l'examen collégial en consultation avec le groupe de gestion des questions concernant la gestion durable de l'environnement. Ils ont décidé d'entreprendre deux ou trois examens collégiaux pilotes et volontaires d'organismes en accordant une attention particulière à la gestion de l'environnement en vue de partager les enseignements tirés, et de soumettre un rapport d'activité à leur réunion suivante. Trois organismes – l'ONUDI, au nom des entités des Nations Unies installées au Centre international de Vienne, l'Organisation météorologique mondiale et le PNUE – ont manifesté leur intérêt pour servir de premiers organismes volontaires pour les examens collégiaux.

---

<sup>17</sup> EMG/SOM.18/INF/01.